

Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 14 juin 2016

Nombre de Membres dont le conseil doit être composé	:	19
Nombre de Conseillers en exercice	:	19
Nombre de Conseillers présents	:	15 + 4 procurations

L'an deux mil seize, le 14 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 mars 2014, se sont réunis en séance, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 08 juin 2016

Ordre du jour

1. Péricolaire – Délégation de Service Public
2. Maison des Associations et Bibliothèque – attribution des marchés
3. Ecole Maternelle – travaux renouvellement air et confort été
4. Conseil départemental – contrat de territoire
5. Subvention transport scolaire – Collège
6. Subvention de madame KAPP
7. Jury d'assises

Présents : R. SCHAAL – JP RAYNAUD – F. FISCHER – C OTT - A CUTONE – JC. BUFFENOIR - G KAERLE – E. FINCK- C. CATALLI – G. SUPPER - S LOBSTEIN - G MULLER - S ZIMMERMANN - E KELLER - JC SOULE

Abs. Excusés : I. REHM proc à R. SCHAAL - D. HIPPE proc à G. KAERLE – L. BAHY proc à S. LOBSTEIN – P. IRISSARRY proc à JP RAYNAUD

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur JC BUFFENOIR ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, le Directeur Général des Services Vincent EHRHARDT, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

1. Péri-scolaire – Délégation de Service Public - Renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du centre d'accueil péri-scolaire de Lipsheim. Approbation du choix de l'autorité exécutive – autorisation de signer la convention DSP

- VU** les articles L1411 à L1411-18 du Code Général des Collectivités territoriales
- VU** la délibération du 17 novembre 2015 relative à la décision de renouveler la DSP
- VU** l'appel à candidature publié dans les affiches du Moniteur le 23 novembre 2015 et dans le magazine « journal de l'animation » le 23 novembre 2015

- VU** les propositions de la Commission DSP réunie en date du 06 janvier 2016 décidant d'admettre les cinq candidats à présenter leur offre à savoir ; OPAL, AASBR, LEO LAGRANGE, LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT et L'AGES
- VU** l'ouverture des plis en date du 23 février 2016 et le choix de l'AGES et de l'AASBR de ne pas présenter de dossier
- VU** l'avis de la commission DSP en date du 29 février 2016 demandant à Monsieur le Maire de négocier avec les trois candidats
- VU** la négociation en date du 15 mars 2016
- VU** la transmission des éléments ressortant de la négociation aux membres de la DSP
- VU** les offres des candidats
- VU** le rapport transmis aux membres du conseil municipal en date du 19 avril 2016
- VU** le projet de la convention relative à la DSP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision prise par l'autorité exécutive à savoir le choix de « OPAL » pour la gestion et l'exploitation du centre d'accueil péri-scolaire

APPROUVE le contenu de la convention relative à la délégation de service public

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de service public avec L'OPAL ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

Par

18 voix pour

0 voix contre

1 abstention – A CUTONE

2. Maison des Associations et Bibliothèque – attribution des marchés

Par délibération prise en date du 22 décembre 2015, les conseillers municipaux ont validé et approuvé l'Avant Projet Définitif et la rémunération – contrat de l'architecte –.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une insertion dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 29 avril 2016. Cet avis a également fait l'objet d'une publication sur les sites suivants :

- site internet de la commune de Lipsheim
- <https://ipcsev.com/webao/appelsoffre>
et affichage en mairie de Lipsheim.

Conformément au code des marchés publics, la commission plénière du conseil municipal s'est réunie en date du 14 juin 2016, la synthèse d'analyse des offres est exposée à l'ensemble des conseillers présents. Au vu de cette présentation, il apparaît que des modifications ont été portées à l'APD, suite à certaines observations des uns et des autres, mais portées dans les dossiers soumis à l'ensemble des entreprises.

Le Conseil Municipal

Ouï le rapport de Monsieur le Maire

Vu le Code des Marchés Publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2122-21-1

Vu les délibérations précédentes du conseil municipal de Lipsheim

Prend acte et approuve l'ensemble des marchés lot par lot pour les entreprises et les montants ci-dessous indiqués

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes d'engagement et autres documents nécessaires aux marchés et au projet « Maison des Associations et Bibliothèque »

LOT N° 01 – DESAMIANTAGE - DECONSTRUCTION

Montant estimé : HT 46 110 €

Montant acte engagement HT 41 970.50 €

Entreprise :

GCM DEMOLITION

rue d'Obermodern 67330 BOUXWILLER

LOT N° 02 – TERRASSEMENTS – VOIRIE – ESPACES VERTS

Montant estimé : HT 22 112 €

Montant acte engagement HT 17 617.60 €

Entreprise :

WILLEM ROUTES ET TP

6c rue de l'Artisanat 67250 SURBOURG

LOT N° 03 – GROS ŒUVRE

Montant estimé : HT 181 396 €

Montant acte engagement HT 167 114.28 €

Entreprise :

CONSTRUCTION BRINGOLF

1 Rue de la Forge

67114 ESCHAU

LOT N° 04 – CHARPENTE ET BARDAGE BOIS

Montant estimé : HT 136 373 €

Montant acte engagement HT 128 000 €

Entreprise :

KLEINCLAUSS

6 rue du Muguet

67350 DAUENDORF

LOT N° 05 – COUVERTURE ET BARDAGE ZINC

Montant estimé : HT 69 431 €

Montant acte engagement HT 84 000 €

Entreprise :

VONTHRON

5 rue de l'Industrie

BP 9

67116 REICHSTETT

LOT N° 06 – ECHAFAUDAGE - RAVALEMENT

Montant estimé : HT 15 021 €

Montant acte engagement HT 11 977.71€

Enterprise :

KNOERR MOHR

1 rue de Boulogne

BP 70031

67026 STRASBOURG CEDEX1

LOT N° 07 – MENUISERIE EXTERIEURE BOIS - VITRERIE

Montant estimé : HT 160 400 €
Montant acte engagement HT 157 220.60 €
Entreprise :

MENUISERIE JUNG

**Route de Saverne
BP50202
67708 SAVERNE CEDEX**

LOT N° 08 – PLATRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS

Montant estimé : HT 70 809 €
Montant acte engagement HT 66 854.18 €
Entreprise :

MARQUES

**9 Rue Jacques Daguerre
68000 COLMAR**

LOT N° 09 - ELECTRICITE

Montant estimé : HT 82 750 €
Montant acte engagement HT 77 780 €
Entreprise :

KOESSLER ELECTRICITE

**19 rue de l'Industrie
67170 BRUMATH**

LOT N° 10 – CHAUFFAGE – VENTILATION

Montant estimé : HT 103 100 €
Montant acte engagement HT 100 000 €
Entreprise :

JORT

**3 boulevard Mal Joffre
67600 SELESTAT**

LOT N° 11 — SANITAIRE -

Montant estimé : HT 24 230 €
Montant acte engagement HT 25 570.43 €
Entreprise :

HIRTZEL – ARBOGAST & FILS

**3 rue Haute Fontaine
67860 BOOFZHEIM**

LOT N° 12 – ASSAINISSEMENT

Montant estimé : HT 19 370 €
Montant acte engagement HT 19 157.60 €
Entreprise :

WILLEM ROUTES ET TP

**6c rue de l'Artisanat
67250 SURBOURG**

LOT N° 13 – ASCENSEURS

Montant estimé : HT 25 000 €
Montant acte engagement HT 24 600 €
Entreprise :

Ets LORENZ Pascal

**8 rue du Griffon
67550 VENDENHEIM**

LOT N° 14 – SERRURERIE

Montant estimé : HT 30 907 €
Montant acte engagement HT 27 041.50 €
Entreprise :

SERRURERIE SIGWALD

**Route de Hindisheim
67880 KRAUTERGERSCHEIM**

LOT N° 15 – MENUISERIE INTERIEURE BOIS

Montant estimé : HT 111 956 €
Montant acte engagement HT 116 138.04 €
Entreprise :

STUTZMANN AGENCEMENT
14 rue d' Asswiller
67320 DURSTEL

LOT N° 16 – ESCALIER BOIS

Montant estimé : HT 21 732 €
Montant acte engagement HT 0 €
Entreprise :

Aucune offre présentée -

LOT N° 17 – CHAPES - CARRELAGE

Montant estimé : HT 14 527 €
Montant acte engagement HT 8 996.15 €
Entreprise :

DIPOL
1 rue de la Batterie
67118 GEISPOLSHEIM

LOT N° 18 – PARQUETS

Montant estimé : HT 52 816 €
Montant acte engagement HT 52 521.60 €
Entreprise :

ABRY ARNOLD
Rue de l'Electricité
67550 VENDENHEIM

LOT N° 19 – PEINTURE – NETTOYAGE DE FINITION

Montant estimé : HT 23 124 €
Montant acte engagement HT 19 623.65 €
Entreprise :

DECOPEINT
2 rue Mathis
67480 KILSTETT

Vote pour l'ensemble des lots

Par
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

3. Ecole Maternelle – travaux renouvellement air et confort été

Par délibération prise en date du 10 décembre 1999, le conseil municipal a attribué les travaux concernant la construction de la nouvelle école maternelle. Or il s'avère qu'au fil du temps la réglementation a évolué en matière de renouvellement d'air et en été les salles de classe sont « en surchauffe ».

Régulièrement lors des réunions de parents d'élèves, ce sujet est inscrit à l'ordre du jour et une étude a été confiée à la société Groupe Fluides pour mener une réflexion sur les différentes solutions possibles et à envisager. Une consultation a été réalisée conformément au code des marchés publics.

Le Conseil Municipal
Où le rapport de Monsieur le Maire
Vu le Code des Marchés Publics
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2122-21-1
Vu les délibérations précédentes du conseil municipal de Lipsheim

Approuve les études menées en vue d'améliorer le confort d'été et le renouvellement d'air de l'école maternelle

Décide de confier les travaux à l'entreprise RHIN CLIMATISATION de 12 r Jean Monnet 67201 Eckbolsheim pour un montant HT 88 866.67 € dont le détail est :

- Prix base 80 000.00 €
- VMC 491.67 €
- Version simplifié climatisation des locaux annexes 8 375.00 €

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires au marché

Par

17 voix pour

2 voix contre G MULLER – E KELLER

0 abstention

4. Conseil départemental – contrat de territoire

Monsieur le Maire de Lipsheim expose dans le détail les objectifs et les orientations du nouveau Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise qui est proposé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin avec les communes de l'agglomération et la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Il rappelle les propos du courrier de Monsieur le Président du CD 67 du 15 mars 2016 :

- Contrat doté d'une enveloppe de 6M€ dont 2.5 M€ pour les communes hors Strasbourg
- 3 principes : renforcer l'attractivité, créer de l'emploi, répondre à un besoin de la population non couvert

. A ce titre, l'opération portée par la commune de Lipsheim inscrite dans ce contrat :

- Construction d'une bibliothèque

Le Conseil Municipal

Ouï le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré et exprimé sa déception sur le montant attribué et le mode de répartition

Approuve le contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise conclu pour la période 2015-2016 tel que présenté en annexe et spécifiquement pour Lipsheim

Autorise le maire à signer le contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise.

Par

19 voix pour

0 voix contre

0 abstention

5. Subventions transport scolaire - collège 2016/2017

Par délibération prise en date du 26 juin 2012, le conseil municipal a décidé de participer aux frais de transports pour le collège de Geispolsheim. Un montant de 35 € a été accordé aux parents faisant la demande. Or l'Eurométropole a décidé de modifier le régime de desserte des collèges et de revaloriser les tarifs CTS.

Il est proposé aux conseillers d'accorder une participation aux frais d'écolage et de transports à l'ensemble des collégiens de Lipsheim.

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Ouï le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

accorde une participation aux frais d'écolage et de transports à l'ensemble des collégiens de Lipsheim.

Fixe le montant de cette participation à 35 € par enfant.

Dit que ce dispositif est instauré pour l'année 2016 - 2017 et la prise en charge ainsi fixée, est versée en une seule fois et sur présentation des pièces justificatives attestant la scolarité et la domiciliation.

Charge le Maire ou son représentant d'exécuter les dispositions de la présente délibération.

Par

18 voix pour

1 voix contre A CUTONE (souhaite que le montant soit supérieur)

0 abstention

6. Subventions demande de Mme KAPP

- Lorenzo WEILAND et Alex KAPP jouent depuis 6 ans au cyclo-ball à Geispolsheim. Ils ont atteint le niveau national et sont vice-champions France. Ils font partis de l'équipe de France et vont participer au championnat international en Suisse et au championnat d'Europe en Forêt Noire.

Le Conseil Municipal

Où le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Attribue à chaque intéressé une subvention exceptionnelle de 75 € pour participer aux différents frais engendrés par les déplacements en voiture et les frais d'hébergement (soit 150 € pour les deux)

Les subventions seront à imputer au compte 6748

Par

18 voix pour

1 voix contre E FINCK

0 abstention

7. Jury d'assises

Vu les instructions données par Monsieur le Préfet de la Région Alsace – Préfet du Bas Rhin dans sa missive du 26 avril 2016, le conseil municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de Lipsheim des jurys d'assises pour l'année 2017

Le nombre sera triple de celui fixé par les tableaux annexés à l'arrêté préfectoral précité soit $2 \times 3 = 6$ noms.

Personne 1 - : M LEJEUNE Christian 5 rue des Chasseurs 67640 LIPSHEIM

Personne 2 - : M MULLER Gérard ferme Mittelegerter rue de la Chapelle 67640 LIPSHEIM

Personne 3 - : M. Stéphane LEJEUNE 1, allée George Sand 67640 LIPSHEIM

Personne 4 - : M. PETERMANN Christian 38 rue du Général de Gaulle 67640 LIPSHEIM

Personne 5 - : M. BITTMANN AVELINE Sonia 10 rue des Roses 67640 LIPSHEIM

Personne 6 : M BUCHER Michel 6 rue des Iris 67640 LIPSHEIM